



Documentation à l'usage de l'équipe officinale (1/2)

Jacques Buxeraud, Sébastien Faure

► To cite this version:

Jacques Buxeraud, Sébastien Faure. Documentation à l'usage de l'équipe officinale (1/2). *Actualités Pharmaceutiques*, 2019, 58, pp.29 - 30. 10.1016/j.actpha.2019.05.016 . hal-03487681

HAL Id: hal-03487681

<https://hal.science/hal-03487681>

Submitted on 20 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Dochead outils à l'officine

Sous-dochead information professionnelle

Documentation à l'usage de l'équipe officinale (1)

Jacques Buxeraud^{a,*}

Professeur émérite des Universités

Sébastien Faure^b

Professeur des Universités

^a Faculté de pharmacie, 2 rue du Docteur-Marcland, 87025 Limoges, France

^b Faculté de santé, Département pharmacie, Université d'Angers, 16 boulevard Daviers, 49045 Angers, France

**Auteur correspondant.*

Adresse e-mail : jacques.buxeraud@unilim.fr (J. Buxeraud).

Résumé

De nombreux documents permettent de s'informer à l'officine sur les médicaments, la thérapeutique, les conseils à donner aux patients... La Haute Autorité de santé diffuse des synthèses d'avis et des fiches sur le bon usage des médicaments. Quant aux outils proposés par le Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française, ils sont particulièrement utiles pour se former et communiquer.

© 2019

Mots clés – Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française ; documentation ; Haute Autorité de santé ; officine

Pas de summary et keywords dans les fiches. Merci

Pour en savoir plus sur les médicaments et la thérapeutique en général, il est important de trouver rapidement la documentation adaptée. Un clic d'ordinateur peut permettre d'accéder à des documents, émanant de sources fiables, permettant de mettre à jour ses connaissances pharmaceutiques, donc d'optimiser la délivrance et les conseils à l'officine.

T1 Les documents de la HAS

La Haute Autorité de santé (HAS) met à la disposition des professionnels de santé des documents indispensables comme les synthèses d'avis et les fiches bon usage sur les médicaments [1].

En diffusant ces données sur son site internet, elle a pour ambition de fournir des informations objectives, concises et appropriées à leur pratique.

T2 Les synthèses d'avis

TEG1 Les synthèses d'avis de la Commission de la transparence (encadré 1) sont précieuses pour l'activité officinale. Elles concernent entre autres les nouveaux médicaments proposés au remboursement par les laboratoires et, pour les spécialités déjà remboursées, leurs nouvelles indications.

TEG1 Le but est d'informer les prescripteurs sur l'intérêt d'un médicament ou d'une classe de médicaments dans la prise en charge d'une affection, notamment au regard des alternatives thérapeutiques disponibles.

TEG1 Ces synthèses sont brèves et les messages essentiels sont résumés en début de document. Les rubriques proposées sont très utiles pour le comptoir : stratégie thérapeutique, données cliniques, conditions particulières de prescription, intérêt du médicament (service médical rendu [SMR], amélioration du service médical rendu [ASMR], remboursement).

T2 Les fiches "bon usage"

TEG1 Les synthèses d'avis ne remplacent pas les fiches "Bon usage du médicament", qui concernent une dizaine de spécialités par an au maximum et visent à apporter des informations essentielles, notamment pour la délivrance au comptoir de la pharmacie [1].

TEG1 Ces fiches traitent en général de médicaments dont la population cible est importante ou qui présentent un risque de mésusage, leur but étant de faire connaître les résultats de l'évaluation d'un médicament ou d'une classe thérapeutique par la Commission de la transparence. Les données portant sur le niveau d'efficacité du médicament, ainsi que le progrès qu'il est susceptible d'apporter pour les patients ou certains groupes de patients permettent de préciser sa place dans la stratégie thérapeutique, par rapport aux moyens déjà disponibles.

Encadré 1. Qu'est-ce que la Commission de la transparence ?

La Commission de la transparence est une instance scientifique composée de médecins, pharmaciens, spécialistes en méthodologie et épidémiologie [2]. Elle évalue les médicaments ayant obtenu leur autorisation de mise sur le marché (AMM), lorsque le laboratoire qui les commercialise souhaite obtenir leur inscription sur la liste des médicaments remboursables [3,4].

Sur une colonne près de son appel

T1 Les documents du Cespharm

TEG1 Le Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française (Cespharm) a pour vocation d'aider l'équipe officinale à s'impliquer dans la prévention, l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique du patient. Il est rattaché à la direction générale de l'Ordre national des pharmaciens. Ses travaux s'appuient sur une commission plénière qui définit les grandes orientations et sélectionne les thématiques portées par les groupes de travail.

TEG1 Les principales missions du Comité sont :

- contribuer à l'information et à la formation dans le domaine de la santé publique ;
- fournir des outils d'information et d'éducation du public ;
- relayer les campagnes nationales et mondiales de santé publique ;
- aider à concevoir et à réaliser des actions de santé publique ;
- faciliter la collaboration avec les différents acteurs de la prévention et de l'éducation sanitaire [5].

TEG1 Le Cespharm développe ainsi diverses activités pour aider les pharmaciens à s'impliquer dans la prévention et l'éducation sanitaire : élaboration et diffusion de documents, relais des campagnes de santé publique, conception et mise en œuvre d'actions de santé publique, participation à des groupes de travail, mise en place d'études de d'enquêtes, participation à l'élaboration de programmes de formation.

TEG1 Les pharmaciens peuvent disposer gratuitement d'une sélection de supports d'information et d'outils éducatifs sur 40 thèmes de santé auprès de cet organisme. Les "Repères pour votre pratique" (maladie de Lyme, vaccinations...) et les fiches professionnelles (*Accompagner la dispensation d'un autotest VIH, Compléments alimentaires et dopage...*) en font partie. Ces documents, pratiques, à caractère éducatif et conformes aux recommandations en vigueur, sont destinés à l'amélioration et l'actualisation des connaissances de l'équipe officinale et peuvent même être portés à la connaissance du public (**encadré 2**) [6,7].

Encadré 2. Comment se procurer la documentation du Cespharm ?

Les affiches, brochures, vidéos, outils éducatifs ou d'information professionnelle proposés par le Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française (Cespharm) sont librement téléchargeables pour la plupart et disponibles à la commande pour les pharmaciens inscrits à l'Ordre national des pharmaciens.

Sur une colonne près de son appel

TEG1 Les vidéos proposées peuvent être :

- visionnées par l'équipe officinale comme support d'information professionnelle ;

- visionnées avec le patient (sur une tablette ou un écran d'ordinateur) comme un support éducatif, par exemple dans le cadre d'un entretien pharmaceutique ;
- téléchargées et diffusées sur les écrans des espaces d'attente (officines, laboratoires de biologie médicale, hôpitaux) afin de sensibiliser le public et l'inviter à ouvrir le dialogue avec l'équipe officinale.

TEG1 Les affiches destinées à l'information de la clientèle sont apposées dans la vitrine et l'espace public de l'officine. Elles mettent en avant l'implication de la pharmacie sur un thème de santé particulier, souvent en rapport avec l'actualité ou la saison. Elles ont pour vocation de sensibiliser le public et de l'inciter à engager le dialogue avec l'équipe officinale.

TEG1 Les brochures sont des supports d'information et de sensibilisation destinés au public. Elles sont de préférence remises individuellement par l'équipe officinale aux patients concernés par leur thématique ou laissées à disposition sur un comptoir ou un présentoir. Ces documents sont très appréciés des patients.

TEG1 Les outils éducatifs, pratiques et didactiques, sont destinés à aider l'équipe officinale dans sa démarche d'accompagnement et d'éducation du patient.

Références

[1] Haute Autorité de santé (HAS). Synthèses d'avis et fiches bon usage sur les médicaments. www.has-sante.fr/portail/jcms/r_1500923/fr/syntheses-d-avis-et-fiches-bon-usage-sur-les-medicaments

[2] Haute Autorité de santé (HAS). Commission de la transparence. www.has-sante.fr/portail/jcms/c_412210/fr/commission-de-la-transparence

[3] Code de la sécurité sociale. Article L162-17. www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006073189&idArticle=LEGIARTIO00006740610&dateTexte=&categorieLien=cid

[4] Code de la santé publique. Article L5123-2. www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072665&idArticle=LEGIARTIO00006689956&dateTexte=&categorieLien=cid

[5] Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française (Cespharm). Missions. www.cespharm.fr/fr/Prevention-sante/Cespharm/Missions

[6] Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française (Cespharm). Catalogue. www.cespharm.fr/fr/Prevention-sante/Catalogue

[7] Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française (Cespharm). Les outils. www.cespharm.fr/fr/Prevention-sante/Agir-au-quotidien/Les-outils

Déclaration de liens d'intérêts

Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Figure

Bux_fig1

Figure 1. Exemple de renseignements fournis par les synthèses d'avis de la Haute Autorité de santé pour l'antiviral Maviret®.

© HAS

Sur 1 colonne + marge près de son appel

Illustration

Bux_illus1

© contrastwerkstatt/stock.adobe.com

Internet permet à l'équipe officinale d'accéder à des documents, émanant de sources fiables, afin d'actualiser ses connaissances pharmaceutiques et d'optimiser la délivrance aux patients.

Sur 1 colonne en haut à droite en première page

MAVIRET (glécaprévir /pibrentasvir), association fixe d'antiviraux à action directe



Intérêt clinique important dans le traitement de l'hépatite C chronique de génotypes 1 à 6 et progrès thérapeutique mineur par rapport aux autres combinaisons d'antiviraux d'action directe déjà disponibles

L'essentiel

- MAVIRET a l'AMM dans le traitement de l'hépatite C chronique chez l'adulte infecté par un virus de l'hépatite C (VHC) de génotype 1 à 6.
- Son efficacité virologique pangénotypique est importante, avec une durée de traitement de 8 à 12 semaines pour la majorité des patients sans cirrhose ou avec cirrhose compensée.
- Son efficacité a été démontrée dans des populations particulières telles que les patients insuffisants rénaux ou hémodialysés pour lesquelles les alternatives sont limitées.
- Son profil de tolérance et de résistance sont satisfaisants mais son potentiel d'interactions médicamenteuses est important.

Stratégie thérapeutique

- La prise en charge thérapeutique de l'hépatite C chronique repose sur des combinaisons à base d'antiviraux d'action directe (AAD), permettant d'obtenir une efficacité importante (> 90%).
- Depuis 2017, la majorité des patients peut bénéficier d'un traitement de 8 à 12 semaines sans ribavirine. Ces schémas sans ribavirine doivent être privilégiés.

